

Les membres du 4<sup>e</sup> groupe, « enfants à charge »<sup>(1)</sup>, sont accompagnés et protégés eux aussi par le contrat TUT'LR souscrit en leur nom avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour une cotisation a minima, ils bénéficient de la solidarité de tous les membres participants et de notre expertise en matière de couverture prévoyance.

Entrés dans la vie active, leurs garanties et leurs cotisations sont susceptibles d'évoluer avec leur changement de situation professionnelle ; pensez à les signaler par simple courrier ou par courriel via [contact@tutelaire.fr](mailto:contact@tutelaire.fr).

Savez-vous que Tutelaire propose également un contrat hospitalisation (cf. information au verso) ?

*(1) Enfants à charge : enfants de membre participant âgés de moins de 27 ans et n'exerçant pas d'activité professionnelle rémunérée.*

*La reconnaissance d'un handicap prolonge l'appartenance au groupe des enfants à charge n'exerçant pas d'activité rémunérée jusqu'à l'âge de 59 ans ; dès l'âge de 60 ans, ils sont rattachés au groupe des retraités.*

## Vos garanties 2019

<b>Intervention chirurgicale</b>	Indemnité journalière versée en cas d'intervention chirurgicale pratiquée dans le cadre d'une hospitalisation complète (est considérée comme complète, toute hospitalisation comportant au moins une nuit passée dans l'établissement, à l'exclusion des séjours en service de soins de suite et de réadaptation) et répertoriée sous code regroupement ADC (actes de chirurgie).	<b>13 € / jour</b>
<b>Décès ou invalidité permanente et absolue (IPA)</b>	Allocation versée : - à partir de 18 ans en cas de décès ; - jusqu'à 60 ans en cas d'IPA, ce qui entraîne l'annulation de la garantie décès.	<b>2 000 €</b>
<b>Natalité</b>	Allocation versée en cas de maternité, de paternité ou d'adoption jusqu'à 59 ans.	<b>150 €</b>

## Les pièces justificatives nécessaires à l'attribution des prestations

- > en ligne : [www.tutelaire.fr/tutlr/documents-et-infos](http://www.tutelaire.fr/tutlr/documents-et-infos),  
puis télécharger « TUT'LR - note technique relative à l'attribution des prestations »
- > sur demande auprès d'un conseiller adhérent en composant le **N°Cristal 0 969 398 399**



APPEL NON SURTAXE

## sur les cotisations

La cotisation au titre des garanties de base du contrat TUT'LR est calculée en fonction de l'âge<sup>(1)</sup> de l'assuré pour l'année en cours. À titre d'exemple, en 2019, elle n'excède pas **0,46 € par mois pour un assuré âgé de 14 ans et 0,95 € par mois pour un assuré âgé de 20 ans.**

(1) L'âge atteint est calculé par différence de millésimes entre l'année en cours et l'année de naissance.

## sur votre mutuelle

Organisme à but non lucratif, Tutélaire est adhérente de la Mutualité Française. Ses contrats sont respectueux des valeurs mutualistes de solidarité.



La mutuelle s'attache également à développer une véritable politique d'action sociale dont peuvent bénéficier tous ses adhérents.



N'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse en précisant bien votre numéro de contrat à :

**Tutélaire - 45 rue Eugène Oudiné - 75013 Paris**

ou en complétant le formulaire en ligne à l'adresse :

[www.tutelaire.fr/signalez-votre-changement-dadresse](http://www.tutelaire.fr/signalez-votre-changement-dadresse)



Savez-vous que Tutélaire propose également un contrat spécifique pour faire face aux dépenses en cas d'hospitalisation : **TUT'LR HOSPI.**

**TUT'LR HOSPI**, le contrat hospitalisation de Tutélaire indemnise tout séjour d'au moins 24 h consécutives sans restriction de service, y compris pour les séjours en obstétrique ou psychiatrie, quelle que soit leur durée.

Pour faire face aux dépenses imprévues :

- > liberté de choix, avec **3 niveaux de garantie proposés**, vous permettant de déterminer la couverture la mieux adaptée à votre situation. Possibilité de renforcer cette couverture en souscrivant une option soins de suite (soins de suite, rééducation, réadaptation fonctionnelle...);
- > **pas de questionnaire médical, aucune limite d'âge à la souscription, pas d'exclusion faisant suite à une dégradation de l'état de santé**, la cotisation est calculée en fonction de l'âge atteint au moment de la souscription et reste inchangée par la suite<sup>(1)</sup>.

(1) Sous réserve de sauvegarde de l'équilibre des contrats TUT'LR HOSPI, notamment en cas d'évolution de la réglementation applicable auxdits contrats.  
(2) Offre valable pour tout contrat TUT'LR HOSPI signé avant le 31/12/2019 et non cumulable avec toute autre opération commerciale menée sur la période.

**25%**  
de remise  
la 1<sup>re</sup> année<sup>(2)</sup>

**TUT'LR HOSPI**



Pour tout complément d'information, les conseillers adhérents se tiennent à votre disposition du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :



**N°Cristal 0 969 398 399**  
APPEL NON SURTAXE



**Tutélaire**  
Service adhérents  
45 rue Eugène Oudiné  
75013 Paris



[www.tutelaire.fr/contactez-nous](http://www.tutelaire.fr/contactez-nous)



Agissez pour le recyclage des papiers avec Tutélaire et Ecofolio.